

Aperçu du fonds — FPG Sélect (version originale)

## FPG Sélect à revenu stratégique Manuvie

### Bref aperçu

Fonds offert depuis: octobre 2006

Gestionnaire de fonds: Gestion de placements Manuvie limitée

Valeur totale du fonds: 485 526 927 \$

Date d'établissement: avril 2006

Nombre total d'unités en circulation: 29 345 245

Rotation du portefeuille: 6,13 %

Option de garantie	Placement minimum (\$)	RFG (%)	Frais de gestion (%)	Valeur liquidative par part (\$)	Nombre d'unités en circulation
Série 75	2 500	2,23	1,74	21,4193	564 974
RevenuPlus	25 000	2,23	1,74	21,4193	3 906 559

Le contrat FPG Sélect (version originale) ne peut plus être souscrit depuis le 5 octobre 2009, sauf si la souscription résulte d'un virement provenant d'un contrat FPG Sélect (version originale) existant. Pour obtenir des renseignements sur l'option de frais Élite, reportez-vous à la page 3.

### Dans quoi le fonds investit-il?

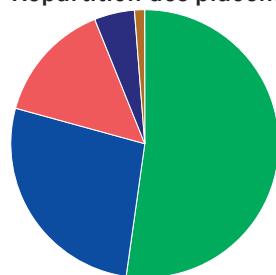
Ce fonds distinct utilise une structure de « fonds de fonds » et investit dans le Fonds à revenu stratégique Manuvie. La fiducie de fonds communs de placement sous-jacente est essentiellement composée de placements à revenu fixe étrangers.

### Dix principaux titres (du fonds sous-jacent)

Billet du Trésor des États-Unis, 2,75 %, 2032-08-15	1,69 %
Secretaria do Tesouro Nacional, 10 %, 2027-01-01	1,16 %
Billet du Trésor des États-Unis, 3,5 %, 2033-02-15	1,08 %
New Zealand, 3,5 %, 2033-04-14	0,94 %
Billet du Trésor des États-Unis, 3 %, 2049-02-15	0,85 %
LIFE 2022-BMR2 Mortgage Trust, 2039-05-15	0,83 %
Korea (the Republic of), 2,38 %, 2027-03-10	0,82 %
Ford Motor Co., 3,25 %, 2032-02-12	0,78 %
HCA Inc., 3,5 %, 2030-09-01	0,77 %
Ministry of Finance Japan, 0,01 %, 2025-12-01	0,76 %
<b>Total</b>	<b>9,69 %</b>

Total des placements : 457

### Répartition des placements



- 54,45 % Oblig. américaines
- 28,20 % Oblig. mondiales
- 15,26 % Liquidités et équivalents
- 5,07 % Oblig. et débentures canadiennes
- 1,28 % Actions américaines

### Y a-t-il des garanties?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG peut comprendre des frais d'assurance distincts qui sont facturés pour les garanties. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

### À qui ce fonds est-il destiné?

Le Fonds peut convenir à toute personne qui cherche à se procurer un revenu d'intérêt et à préserver son capital.

### Quel a été le rendement du fonds?

Cette section fait état des rendements du Fonds lorsque le contrat est assorti de l'option Série 75, après déduction du RFG.

Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs.

En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

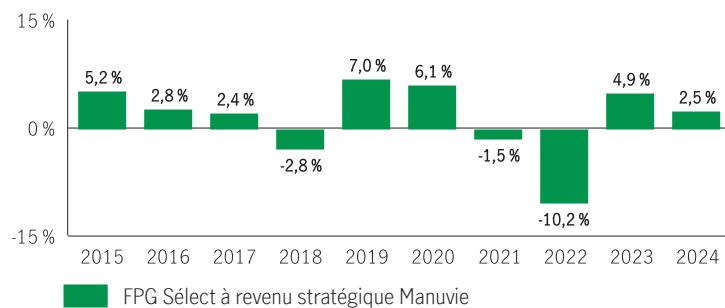
#### Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds il y a 10 ans, et ayant opté pour l'option Série 75, détient 1 164,36 \$ au 31 décembre 2024. Ce montant correspond à une moyenne de 1,53 % par année.

#### Rendements annuels

Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles.

Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de chacune des 10 dernières années dans le cas d'un titulaire de contrat ayant choisi l'option Série 75. On note 7 années durant lesquelles la valeur du Fonds a augmenté et 3 années au cours desquelles elle a diminué.



■ FPG Sélect à revenu stratégique Manuvie

À titre indicatif seulement. Le rendement réel du fonds distinct pourrait être différent et variera en fonction de l'option de garantie choisie.

### Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



## Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisie. Les frais courants varient selon les options de garantie.

### 1. Frais de retrait

Option de frais de retrait	Ce que vous payez	Comment cela fonctionne
Frais d'entrée	Jusqu'à 5,0 % du montant souscrit	<ul style="list-style-type: none"><li>• Vous et votre conseiller décidez du taux.</li><li>• Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission.</li></ul>
Frais de souscription reportés (FSR) *	<b>Retrait dans les délais suivants :</b> moins de 1 an après la souscription moins de 2 ans après la souscription moins de 3 ans après la souscription moins de 4 ans après la souscription moins de 5 ans après la souscription moins de 6 ans après la souscription moins de 7 ans après la souscription plus de 7 ans après la souscription	<b>%</b> 5,50 5,00 5,00 4,00 4,00 3,00 2,00 0,00 <ul style="list-style-type: none"><li>• Les frais de souscription sont prélevés sur le produit de la vente.</li><li>• Chaque année, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % (20 % dans le cas d'un FERR) des unités souscrites sans devoir acquitter de frais de souscription.</li><li>• Vous pouvez virer des unités vers d'autres fonds sans avoir à acquitter de frais de souscription, sous réserve de conserver la même option de garantie et de frais de souscription. Le barème des frais de souscription se fonde sur la date de la première souscription d'unités d'un fonds.</li><li>• Les frais de souscription que vous payez seront versés à Manuvie.</li></ul>
Frais modérés *	<b>Retrait dans les délais suivants :</b> moins de 1 an après la souscription moins de 2 ans après la souscription moins de 3 ans après la souscription plus de 3 ans après la souscription	<b>%</b> 2,50 2,00 1,50 0,00

\* Les options **frais de souscription reportés** et **frais modérés** ne permettent plus de nouveaux dépôts, de dépôts subséquents, de nouveaux PAC ou PAC existants ou des virements entre fonds assortis d'options de frais différentes. Les virements sont permis lorsque l'option de frais est la même. Les placements existants assortis de l'option **frais de souscription reportés** ou **frais modérés** seront maintenus et le barème des frais de souscription existant s'appliquera à tous les retraits.

### 2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du fonds et, le cas échéant, de tout fonds sous-jacent(s). Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquittez pas ces frais directement. Des frais supplémentaires s'appliquent à l'option de garantie RevenuPlus et sont acquittés chaque année à même le contrat. Le niveau du taux des frais pour ce fonds est établi à 1. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

#### Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 0,50 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquittez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

### 3. Autres frais

Les frais d'opérations s'appliquent à toutes les options de garantie et de frais et sont versés à Manuvie.

Option de garantie	RFG (taux annuel en % de la valeur du Fonds)	Frais de gestion (%)	Taux des frais par fonds (%)
Série 75	2,23	1,74	—
RevenuPlus	2,23	1,74	0,55

### Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous pouvez également annuler une opération subséquente effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Dans ce cas, le droit d'annuler ne s'applique qu'à la nouvelle opération. Vous devez aviser votre assureur par écrit de votre intention d'annuler l'opération.

Vous récupérerez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne vise que l'opération annulée et il comprendra tous frais de souscription ou autres frais que vous aurez payés.

## Objectif et stratégie

À moins d'indication contraire, l'objectif de placement du fonds sous-jacent est identique ou très semblable à celui du fonds distinct. Veuillez-vous reporter au Prospectus et/ou à l'Énoncé de politique de placement (EPP) du fonds sous-jacent pour l'objectif, la stratégie et les risques complets du fonds sous-jacent.

**Objectif :** Ce fonds à revenu fixe vise à générer un revenu et à préserver le capital. Le Fonds investit principalement dans des titres de créance d'États et de sociétés de marchés développés et émergents. Il investit également dans des titres émis par le gouvernement ou des organismes fédéraux des États-Unis ainsi que dans des obligations à rendement élevé. Le Fonds peut également investir dans des actions privilégiées et dans d'autres types de titres de créance.

**Stratégie :** Ce Fonds investit dans des unités du fonds commun de placement sous-jacent ou d'un fonds très semblable.

## Renseignements relatifs à l'option de frais Élite

### Élite

Cette section présente les renseignements propres à l'option de frais Élite de ce fonds. Si vous investissez un minimum de 1 million de dollars, vous pourriez être admissible au barème de frais Élite, qui offre un ratio des frais de gestion inférieur à celui des autres options de frais pour le même produit.

#### Ce que vous payez

- Avec l'option Frais d'entrée Élite, vous payez jusqu'à 3,0 % du montant de votre placement.
- Ces frais sont exigés en sus du RFG.

Option de garantie	Placement minimum (\$)	RFG (%)	Frais de gestion (%)	Valeur liquidative par part (\$)	Nombre d'unités en circulation
Série 75	1 000 000	1,74	1,33	23,3127	10
RevenuPlus	1 000 000	1,74	1,33	23,3127	42 430

## Pour en savoir plus

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous pourriez avoir besoin. Veuillez lire le contrat et la notice explicative ou communiquer avec nous. Nos coordonnées sont les suivantes :

### Manuvie

500 King St N  
Waterloo (Ontario) N2J 4C6  
[www.gpmanuvie.ca](http://www.gpmanuvie.ca)  
1-800-355-6776 Québec et service en français  
1-888-790-4387 Canada, sauf le Québec

La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers (Manuvie) est l'émettrice des contrats de fonds distincts Manuvie et est garante de leurs dispositions de garantie. Manuvie, le M stylisé, et Manuvie & M stylisé sont des marques de commerce de La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers et sont utilisées par elle, ainsi que par ses sociétés affiliées sous licence.